

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2024

Province de Québec
Municipalité de Saint-Thomas

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 octobre 2024 à 19h30 à la Mairie située au 1240, route 158 à Saint-Thomas à laquelle sont présents Mme Claudia Rioux, Mairesse suppléante, les conseillères et le conseiller suivants : Mmes Agnès Derouin et Marie Ouellette, M. Jacques Robitaille.

Étaient absents : M. André Champagne, Maire, Mme Geneviève Henry, conseillère, et M. Maurice Marchand, conseiller, dont les absences sont motivées.

Les membres présents forment le quorum.

RÉSOLUTION No 265-2024

NOMINATION D'UNE MAIRESSE SUPPLÉANTE POUR LA SÉANCE DE CE SOIR

ATTENDU QUE M. André Champagne, Maire, est absent ce soir pour cause de maladie;

ATTENDU QUE M. Maurice Marchand, conseiller district #1 et maire suppléant, est absent ce soir pour cause de maladie;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer une mairesse suppléante pour présider la séance;

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas nomme Mme Claudia Rioux, conseillère district #2, à titre de mairesse suppléante pour présider la présente séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La séance est ouverte à 19h30 par Mme Claudia Rioux, Mairesse suppléante, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité, qui assiste à la séance et dresse le procès-verbal.

RÉSOLUTION No 266-2024

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2024

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2024 tel qu'il a été présenté.

RÉSOLUTION No 267-2024

APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les comptes payés de septembre 2024 tel que rapportés dans le journal des déboursés en date du 30 septembre 2024, d'approuver les comptes payés par Accès D Affaires de septembre 2024 tel que rapportés sur la liste des prélèvements effectués en date du 30

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2024

septembre 2024, d'approuver les dépôts directs en date du 30 septembre 2024 et les comptes à payer par chèque et par dépôts directs de septembre 2024 tel que rapportés sur la liste des comptes fournisseurs en date du 30 septembre 2024 et définis comme suit :

- Comptes payés en date du 30 septembre 2024 du chèque #16 868 au chèque #16 885 pour un montant total de 63,847.97\$.
- Comptes payés en septembre 2024 par Accès D Affaires au montant de 66,309.73\$.
- Comptes payés en date du 30 septembre 2024 par dépôts directs #779 à #787 pour un montant total de 10,770.16\$.
- Comptes à payer de septembre 2024 du chèque #16 886 au chèque #16 902 pour un montant total de 289,011.82\$.
- Comptes à payer en date du 30 septembre 2024 par dépôts directs #788 à #822 pour un montant total de 139,751.83\$.

Que la directrice générale et greffière-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles.

PÉRIODE DE QUESTIONS (de 19h32 à 20h12)

DÉPÔT DE L'« ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES »

Mme Danielle Lambert, directrice générale et greffière-trésorière, a déposé à la table du conseil, conformément à l'article 176.4 du Code municipal, l'« État des activités financières » (comparatif avec l'exercice précédent) du 1^{er} janvier 2024 au 30 septembre 2024. Chaque membre du conseil a déjà reçu copie dudit rapport.

RÉSOLUTION No 268-2024

CONTRAT D'ENTRETIEN AVEC YAN & SINDY INC. POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN MÉNAGER DE LA SALLE SAINT-JOSEPH

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas renouvelle le contrat de Yan & Sindy inc. aux mêmes conditions que le contrat signé le 5 juin 2024. Ce contrat sera d'une durée d'un an, du 1^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2025. M. André Champagne, Maire, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et greffière-trésorière, sont autorisés à signer le contrat entre les deux (2) parties.

RÉSOLUTION No 269-2024

ALLOUER UN BUDGET POUR LE SOUPER DES ÉLU(E)S ET DES EMPLOYÉ(E)S MUNICIPAUX

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas alloue un budget de 4000.00\$ pour le souper des fêtes des élu(e)s et des employé(e)s municipaux.

RÉSOLUTION No 270-2024

ABROGER LA RÉSOLUTION NO 226-2024

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas abroge la résolution no 226-2024 puisque Mme Valérie Filiatrault s'est désistée.

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2024

RÉSOLUTION No 271-2024

ABROGER LA RÉSOLUTION NO 255-2024

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas abroge la résolution no 255-2024 puisque Mme Coralie Blais s'est désistée.

RÉSOLUTION No 272-2024

MODIFIER LA RÉSOLUTION NO 256-2024

ATTENDU QUE certaines vérifications rigoureuses ont été effectuées;

ATTENDU QUE deux (2) demandes soumises lors de la séance ordinaire du 3 septembre dernier ne répondaient pas à la politique en loisirs, culture et vie communautaire;

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas refuse les demandes de Mme Mélanie Malo et M. Martin Lefebvre.

RÉSOLUTION No 273-2024

DEMANDE DE SUBVENTION – PRODUITS D'HYGIÈNE FÉMININE LAVABLES

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas rembourse les montants suivants pour l'achat de produits d'hygiène féminine lavables. La Municipalité a reçu une copie de chaque facture et tous les critères sont respectés conformément à la résolution no 239-2023.

Edith Chailier	100.00\$
Charlène Bourgon	47.50\$
Audrey-Ann Laforest	46.50\$

RÉSOLUTION No 274-2024

BUDGETS RÉVISÉS 2024 – 004035-PU-REG-DÉFICIT D'EXPLOITATION

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte les budgets révisés 2024 – 004035 – PU-REG – Déficit d'exploitation en date du 6 septembre 2024 et du 23 septembre 2024.

RÉSOLUTION No 275-2024

ÉTATS FINANCIERS 2023 DE L'OFFICE D'HABITATION « AU CŒUR DE CHEZ-NOUS »

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte les états financiers 2023 de l'Office d'habitation « Au cœur de chez-nous ». Un montant à payer pour le

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2024

programme de subvention au loyer de 827.70\$ sera payé par la Municipalité de Saint-Thomas et selon les états financiers, l'Office doit la somme de 1,283.60\$ à la Municipalité de Saint-Thomas.

RÉSOLUTION No 276-2024

EMBAUCHE DE MME SABRINA DESROCHERS AU POSTE DE DIRECTRICE DU SERVICE DES LOISIRS

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Thomas a affiché le poste de « Directeur du service des loisirs » vers la mi-août 2024;

ATTENDU QUE le comité de sélection a passé des entrevues le 16 septembre 2024;

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que le comité de sélection recommande l'embauche de Mme Sabrina Desrochers à compter du 28 octobre 2024 pour une période de probation de six (6) mois, pour un salaire horaire de 35.00\$/heure et selon les normes et avantages de la Loi sur les normes du travail.

DÉPÔT D'UN AVIS DE NON-CONFORMITÉ DU SERVICE INCENDIE DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE

Suite à une visite de prévention effectuée le 24 septembre dernier, le service incendie de Saint-Charles-Borromée a émis un rapport de non-conformité sur certains des bâtiments municipaux. M. Pierre Désy, directeur des travaux publics, devra s'assurer que les correctifs soient faits dans le délai mentionné de trente (30) jours.

RÉSOLUTION No 277-2024

FIN DE PÉRIODE DE PROBATION DE DAVID POULETTE

ATTENDU QUE la période d'essai de cent-vingt (120) jours travaillés comme prévu à l'article 2.04 de la convention collective s'est terminée le 11 juillet 2024;

ATTENDU QU'aucune lettre d'entente fut négocié pour prolonger la période d'essai de M. David Poulette;

ATTENDU QUE M. David Poulette a averti verbalement la directrice générale et greffière-trésorière, du retard dans l'obtention d'un rendez-vous à la SAAQ pour son examen routier;

ATTENDU QUE M. David Poulette a réussi son examen à la SAAQ et obtenu sa classe 3 tel qu'exigé par l'employeur le 30 septembre 2024;

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas procède à l'embauche de M. David Poulette, journalier chauffeur et opérateur/journalier aux loisirs, à titre d'employé « régulier » à compter de l'adoption de la présente résolution soit le 7 octobre 2024. M. Poulette aura droit à tous les avantages de la convention collective en vigueur en date du 7 octobre 2024.

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2024

RÉSOLUTION No 278-2024

JOUR DU SOUVENIR 2024

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accorde une contribution financière de 150.00\$ à la Légion Royale Canadienne pour souligner le Jour du Souvenir le 10 novembre 2024 à 14h00 au Parc Lajoie. M. André Champagne, Maire, ira déposer la couronne.

RÉSOLUTION No 279-2024

PIÈCE DE THÉÂTRE « FEMMES À L'HORIZON » PAR LE CENTRE DE FEMMES MARIE-DUPOIS

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas achète un (1) billet au montant de 20.00\$ pour assister à la pièce de théâtre du vendredi 17 octobre 2024. Mme Agnès Derouin, conseillère, est autorisée à y assister et les frais de déplacements seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

RÉSOLUTION No 280-2024

DEMANDE DE ENTRAIDE ST-THOMAS

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas donne un montant de 6,000.00\$ au comité « Entraide St-Thomas » pour la guignolée 2024.

RÉSOLUTION No 281-2024

NOMINATION D'UN COMITÉ DE NÉGOCIATION POUR LA CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS SYNDIQUÉS ET LES CONTRATS DE TRAVAIL DES CADRES

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas nomme les personnes suivantes pour négocier la convention collective des employés syndiqués et les contrats de travail des cadres :

- M. André Champagne, Maire
- Mme Claudia Rioux, conseillère district #2
- M. Jacques Robitaille, conseiller district #5
- Mme Danielle Lambert, directrice générale et greffière-trésorière

RÉSOLUTION No 282-2024

INVITATION 40^E ANNIVERSAIRE DE FONDATION DE L'ASSOCIATION QUÉBEC-FRANCE LANAUDIÈRE

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas achète un (1) billet pour le 40^e anniversaire de fondation de l'Association Québec-France Lanaudière au montant de 75.00\$ pour M. André Champagne, Maire. Les frais de

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2024

déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

RÉSOLUTION No 283-2024

DEMANDE D'APPROBATION DE DÉMOLITION POUR L'IMMEUBLE DU 991, RUE MONIQUE (LOT 4 783 131)

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé les plans à l'égard desquels s'applique le règlement relatif à la démolition d'immeuble patrimonial ou présentant un potentiel de valeur patrimoniale (3-2023) du projet soumis;

CONSIDÉRANT QUE la demande déposée au comité consultatif d'urbanisme (CCU) concerne l'implantation et la construction de deux (2) multilogements;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé le programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé selon les critères prévus au règlement (3-2023);

CONSIDÉRANT QUE la majorité des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au conseil municipal d'accepter la demande d'autorisation de démolition pour l'immeuble du 991, rue Monique et le programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) précise que si le conseil municipal souhaite se sécuriser par rapport aux oppositions reçues, qu'il considère l'étude du caractère patrimonial du bâtiment, comme étant une option intéressante;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal prend en considération la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), les oppositions reçues, l'intérêt public et les intérêts des parties;

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas octroie l'autorisation de démolition pour l'immeuble du 991, rue Monique et accepte le programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé.

RÉSOLUTION No 284-2024

DEMANDE D'AJOUT D'UN LOGEMENT ACCESSOIRE PAR LA LOI 31 AU 46, RUE NARCISSE-FAFARD (LOT 4 782 764)

CONSIDÉRANT QUE la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (Loi 31) favorise la densification douce d'une résidence unifamiliale par l'ajout d'un logement accessoire;

CONSIDÉRANT QUE l'article 94 de la Loi 31 indique qu'une résolution doit autoriser l'ajout du logement accessoire;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les conditions prévues à l'article 94 de la Loi 31;

CONSIDÉRANT QUE la Loi 31 autorise ce pouvoir pour les municipalités jusqu'au 21 août 2029;

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement du Plan d'urbanisme (2021-04) pour la favorisation du résidentiel de faible densité;

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas approuve la demande d'ajout d'un logement accessoire attaché au 46, rue Narcisse-Fafard (lot 4 782 764) en vertu de la Loi 31.

RÉSOLUTION No 285-2024

REMBOURSEMENT DES ACTIVITÉS HORS TERRITOIRE

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte le remboursement suivant :

Ilias Badache	48.45\$
Céline Cloutier-Rioux	43.50\$
Nicole Coulombe	30.01\$
Caroline Drouin	45.00\$
Marie-Élaine Dugas	24.70\$
Audrey Gagnon	150.30\$
Jade Goulet	94.50\$
David Houle	199.50\$
Véronique Laporte	45.00\$
Josiann Rondeau	63.34\$
Justine Therrien	30.01\$
Total	<u>774.31\$</u>

DÉPÔT DU RAPPORT 2023 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

Mme Danielle Lambert, directrice générale et greffière-trésorière, dépose le rapport 2023 sur la gestion de l'eau potable de la Municipalité de Saint-Thomas.

RÉSOLUTION No 286-2024

ALLOUER UN BUDGET À GESTION SLAVALLÉE INC.

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas alloue un budget de 10,000.00\$ plus taxes à Gestion SLavallée inc. pour couper des branches le long des routes municipales.

RÉSOLUTION No 287-2024

ALLOUER UN BUDGET POUR CHANGER DEUX (2) PONCEAUX

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas alloue un budget de 18,000.00\$ plus taxes pour changer deux (2) ponceaux soit un sur la rue Robitaille et un sur la rue Domaine-Lafortune.

CORRESPONDANCES

PÉRIODE DE QUESTIONS (de 20h30 à 21h03)

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2024

RÉSOLUTION No 288-2024

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé Mme Agnès Derouin, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 21h04.

Mme Claudia Rioux
Mairesse suppléante

Mme Danielle Lambert B.A.A.
Dir. générale et greffière-trésorière